



# Rapport Climat et Biodiversité



# Sommaire

<b>1. Présentation du Rapport Climat et Biodiversité 2022</b>	<b>2</b>
1.1 Chiffres clefs à fin 2021	2
<b>2. Démarche générale</b>	<b>3</b>
<b>3. Gouvernance</b>	<b>4</b>
3.1 Gouvernance ESG	4
3.2 Intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration	4
3.3 Politique de rémunération	4
<b>4. Stratégie</b>	<b>6</b>
4.1 Stratégie Climat	6
a. Descriptif	6
b. Mesures du climat	6
4.2 Stratégie Biodiversité	8
a. Impact des investissements sur la biodiversité	8
4.3 Coalitions	9
4.4 Intégration ESG	9
a. Approche globale de la stratégie d'investissement responsable	9
b. Scoring ESG : méthodologie	10
c. Prise en compte des critères ESG pour les encours sous gestion	10
d. Exclusions et restrictions ESG	11
e. Investissements verts	11
f. Investissements d'impact	11
g. Engagement et vote des actionnaires	11
h. Labels	11
4.5 Actions de communication	13
<b>5. Formation et renforcement des capacités</b>	<b>14</b>
<b>6. Gestion des risques</b>	<b>17</b>
6.1 Cadre de la gestion des risques	17
6.2 Risque de durabilité dans la politique de gestion des investissements	18
<b>7. Avertissements</b>	<b>19</b>
<b>Annexe</b>	<b>21</b>

# 1. Présentation du Rapport Climat et Biodiversité 2022

## Avant-propos

AXA Retraite Entreprise n'a pas de moyens propres, et notamment de personnel. Pour la gestion et le développement de ses portefeuilles, elle a recours aux ressources d'AXA France VIE. Par conséquent, sauf précision contraire dans ses développements, le présent rapport décrit la politique Climat d'AXA France VIE et l'organisation d'AXA France VIE à laquelle AXA Retraite Entreprise est opérationnellement intégrée. Cependant, les indicateurs visés par la loi Energie Climat et retranscrits dans ce rapport ont été individualisés à l'échelle d'AXA Retraite Entreprise en appliquant les mêmes méthodologies qu'AXA France VIE.

## 1.1 Chiffres clefs à fin 2021

*Notre vocation : accompagner les clients, et la société dans son ensemble, vers une économie bas-carbone*

**1. Potentiel de réchauffement du portefeuille d'investissement<sup>(1)</sup> :**

**2,10 °C**

à fin 2021 vs. 2,19 °C fin 2020  
(benchmark à 3,14 °C en 2021 vs. 3,31 °C en 2020)

**2. Réduction de l'intensité carbone de nos investissements sur le Fonds Euro d'AXA France, dont AXA France VIE est contributif :**

**- 29 %**

entre 2019 et fin 2021

**3. Classification SFDR des unités de compte :**

**97 %**

des encours sous gestion directe AXA IM sont catégorisés article 8 ou 9

**4. Labels, un engagement fort sur la gestion pilotée :**

**40 %**

minimum d'unités de compte labellisées

**5. Intégration systématique de critères ESG dans les offres d'épargne :**

**100 %**

des affaires nouvelles en épargne sont labellisées « Offre citoyenne »

**6. Montant des investissements dans des actifs verts :**

**8,8 Mds €**

pour AXA France, dont AXA France VIE est contributif (objectif fin 2022 : 10 Mds€)



(1) Se référer à la page 8 du présent Rapport Climat et Biodiversité.

## 2. Démarche générale

*Agir pour limiter la hausse de température globale représente un défi colossal pour tous les acteurs, et le secteur financier joue un rôle crucial dans le financement de la transition et le respect de l'Accord de Paris.*

Alors que le 6<sup>e</sup> rapport du GIEC<sup>(2)</sup> met en lumière l'importance de l'action, déterminante pour l'adaptation de l'humanité et de la nature aux risques climatiques croissants, AXA France VIE a pour ambition d'agir en tant qu'investisseur responsable dans cette lutte contre le réchauffement climatique.

Dans la continuité des actions menées par l'entreprise, la transition énergétique et écologique est intégrée dans la stratégie d'entreprise **2020-2023 Driving Progress**, afin d'œuvrer en continu à la transformation à tous les niveaux, sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise, et ce avec l'aide de toutes les parties prenantes.

*Nous avons un rôle à jouer dans la société : c'est en lien avec nos valeurs d'humanisme et de solidarité ; et c'est aussi notre raison d'être : **Agir pour le Progrès humain en protégeant ce qui compte. Nos choix en tant qu'investisseur responsable ont un impact considérable dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il est essentiel d'agir à tous les niveaux pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub>. C'est pourquoi le pilier climat est inclus dans notre plan stratégique Driving Progress 2020-2023 et nous suivons son déploiement à travers l'indice AXA pour le Progrès<sup>(3)</sup> afin d'en renforcer les impacts.***



**Clément Rouxel**

Directeur de la Stratégie,  
de l'Engagement  
et de la Communication



(2) Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

(3) Afin d'évaluer l'impact de sa stratégie de développement durable, AXA a mis en place sept indicateurs mesurables. Détails à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 3.1].

# 3. Gouvernance

## 3.1 Gouvernance ESG

*L'équipe Responsabilité d'Entreprise d'AXA France VIE, en collaboration avec l'équipe homologue du Groupe AXA, supervise la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et promeut les meilleures pratiques dans l'entreprise.*

La Direction des Investissements a mis en place en 2020 un Comité ESG mensuel. Ce comité a pour but de s'assurer de la bonne application de la gouvernance liée à l'investissement responsable du Groupe au niveau d'AXA France VIE mais également du suivi des initiatives locales implémentées sur la partie Fonds Euro ou unités de compte.

En parallèle, le suivi des exclusions sectorielles est désormais réalisé au comité biennuel d'investissement local. Afin de valider les orientations et trajectoires, la stratégie d'investissement responsable est présentée annuellement au Comité Exécutif de l'entreprise.

Afin de déployer et de coordonner l'ensemble des réglementations européennes et françaises liées à la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Reporting, Taxonomie, Loi Pacte etc.), un Comité de Pilotage Réglementaire Finance Durable a été mis en place fin 2020 par la Direction de la Responsabilité d'Entreprise qui réunit 2 fois par mois un large ensemble de directions, incluant notamment la Direction Juridique, les Directions Techniques, la Direction des Investissements, les Affaires Publiques, la Direction de marché épargne, et la Direction de la Conformité.

Enfin, pour traduire dans nos produits d'épargne la stratégie d'investissement responsable de l'entreprise, un Comité stratégique Épargne réunit annuellement la Direction de la Responsabilité d'Entreprise, les Directions Épargne et Investissement et un Directeur de région pour la partie animation du réseau de distribution. Le déploiement opérationnel au niveau produit est quant à lui suivi tous les 2 mois impliquant les mêmes directions en Comité de Pilotage Épargne.

## 3.2 Intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration



Le règlement intérieur du Conseil d'Administration (CA) retient plusieurs critères ESG quant à son fonctionnement en 2021 :

- Sur l'égalité professionnelle femmes/hommes, il appartient au conseil de rechercher l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein, notamment dans la représentation entre les femmes et les

hommes et la diversité des compétences, en prenant des dispositions propres à garantir que ses missions seront accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaire,

- Les membres du conseil s'engagent également à respecter le code de déontologie professionnelle du Groupe AXA transmis aux membres.

## 3.3 Politique de rémunération

La politique de rémunération d'AXA, et donc d'AXA France VIE, est à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 2.5].

En complément, la prime d'intéressement pour les salariés AXA France VIE 2021-2023 de tous les collaborateurs est objectivée à hauteur de 10 % sur des critères ESG, comprenant à part égale la réalisation de formations sur le changement climatique et la réduction du nombre d'emails.



# 4. Stratégie

*La stratégie d'investissement d'AXA France VIE reflète les engagements et les objectifs climatiques du Groupe AXA.*

*Cette stratégie repose sur la conviction qu'une meilleure intégration de l'ESG et des indicateurs climat dans nos investissements permet une meilleure compréhension des risques climatiques et une meilleure performance sur le long terme.*

*Il y a urgence à agir face aux enjeux liés au changement climatique, et nous sommes conscients de notre responsabilité et de notre rôle en tant qu'investisseur.*

*Depuis plusieurs années, nous appliquons une politique d'exclusion sur les secteurs les plus controversés (charbon, tabac, huile de palme, sables bitumineux). Cette politique est*

*régulièrement revue afin d'être alignée aux changements nécessaires à la transition énergétique. Par exemple, fin 2021, nous avons intégré les secteurs du pétrole et du gaz à cette politique.*

*Plus récemment, notre engagement s'est traduit par un financement plus important de la transition énergétique à travers des obligations vertes et de transition, de l'immobilier vert, ou encore les infrastructures renouvelables.*

*Au niveau des entreprises, l'ambitieux et exigeant critère SBTi<sup>(4)</sup> permet de sélectionner les entreprises ayant une approche crédible de décarbonation à horizon 2050.*



*La prise en compte des engagements des entreprises et des États pour se transformer est un élément clé de notre stratégie. Pour cela nous prenons à la fois en compte des facteurs climatiques actuels (empreinte carbone) et prospectifs (potentiel de réchauffement climatique).*

**Bertrand Poupart-Lafarge**

Directeur Général délégué  
et Directeur Financier



(4) Science-Based Target Initiative.

## 4.1 Stratégie climat

### a. Descriptif

AXA France VIE applique la stratégie climatique AXA.

Deux objectifs sont propres à AXA France, pour lesquels AXA France VIE est contributif :

- Un objectif d'investissements verts : 10 milliards d'euros à horizon 2022,
- Un objectif de décarbonation/réduction de l'intensité carbone: -20 % à horizon 2025.

Retrouvez l'ensemble des engagements dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 3.2].



### b. Mesures du climat

AXA a testé différentes approches pour analyser la « dynamique climatique » de ses investissements. Retrouvez les informations relatives aux indicateurs climat par classe d'actifs et fournisseurs de données dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 4.2]. Concernant les dépenses d'investissement pour la recherche et les données fournies par les prestataires externes sur le climat, le détail concernant AXA Retraite Entreprise n'est pas connu à fin 2021.

#### Suivi des progrès vers la neutralité climatique de 2050 à l'aide de mesures de « température » prospectives et méthodologie du « potentiel de réchauffement » appliquée aux actions et aux dettes des entreprises

L'objectif de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique en dessous de +2°C invite tous les acteurs du marché à réorienter les « flux financiers » en fonction de cet objectif. La méthodologie utilisée par le Groupe AXA est présentée et décrite dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 4.2].

#### « Potentiel de réchauffement » : résultats des actions et de la dette d'entreprise

Sur la base de cette méthodologie, AXA Retraite Entreprise a mis à jour l'analyse du « Potentiel de réchauffement » pour ses investissements en actions et en dettes d'entreprise à fin décembre 2021 :

#### Actions :

**3,18°C**

#### Dettes d'entreprise :

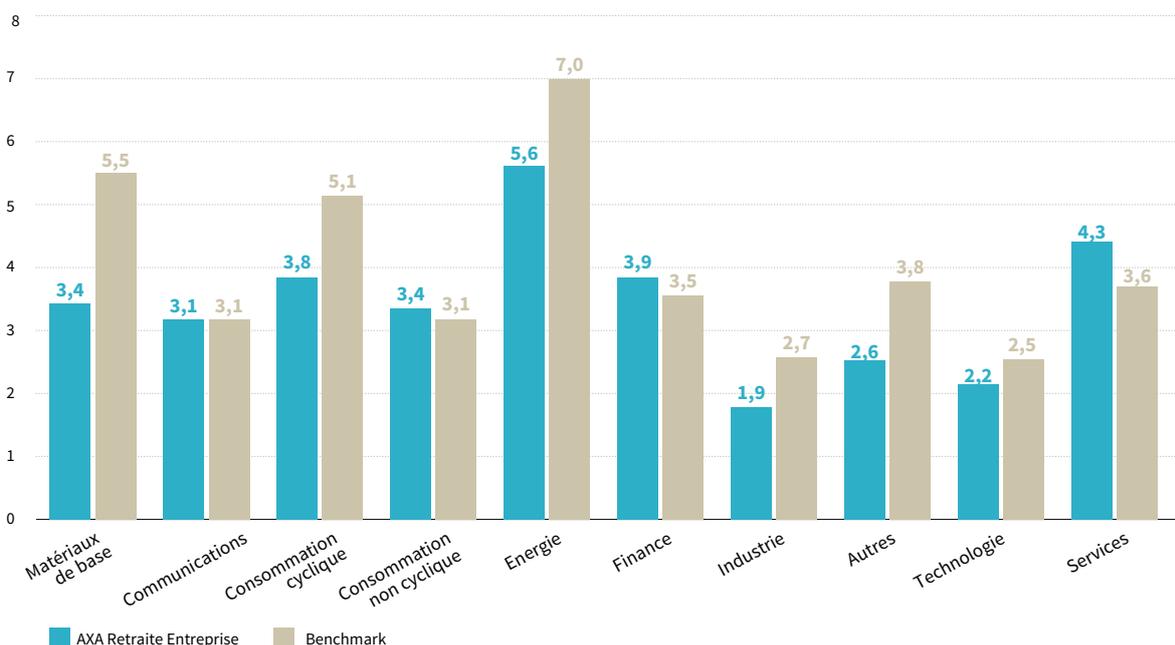
**3,67°C**

#### Méthodologie du « Potentiel de réchauffement » appliquée à la dette souveraine et résultats 2021

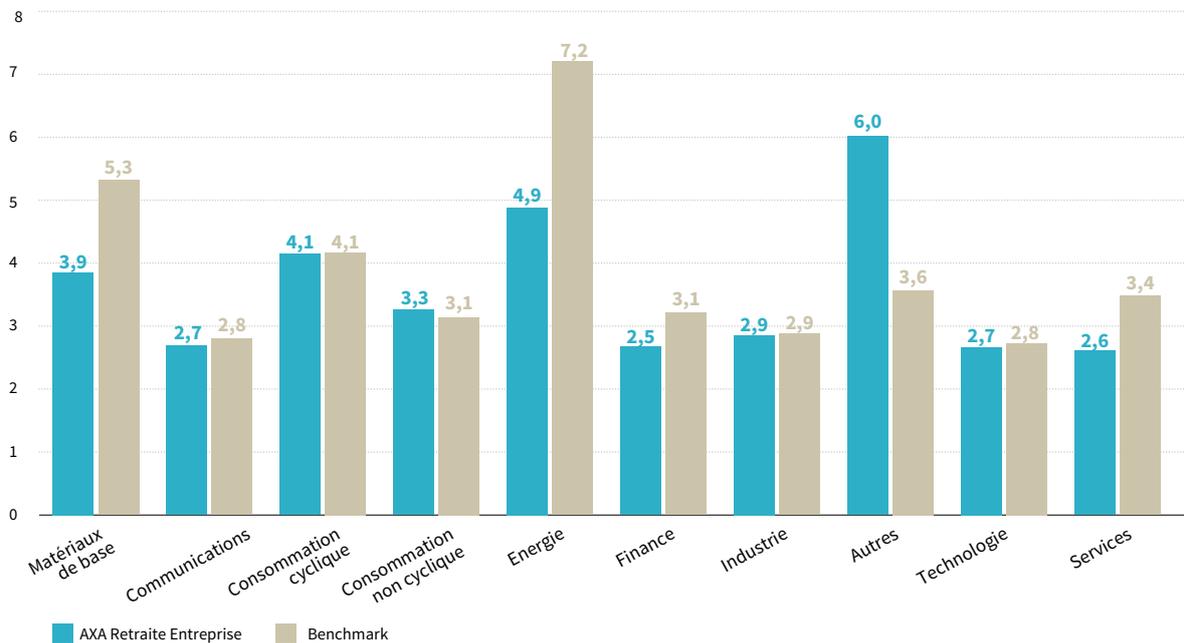
Le Groupe AXA évalue la température des portefeuilles d'investissement sur les actifs souverains. Le détail de la méthodologie et l'analyse complète sont à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 4.2].

Sur la base de cette méthodologie, le « potentiel de réchauffement » de la dette souveraine d'AXA Retraite Entreprise en 2021 était de +1,7 °C (plus faible qu'en 2020 et 2019 qui étaient tous deux de +2 °C). L'indice de référence d'AXA Retraite Entreprise a quant à lui diminué de 0,5 °C pour atteindre +2,4 °C.

/// Dette d'entreprise « potentiel de réchauffement », en °C, 2021



### Actions cotées « potentiel de réchauffement », en °C, 2021



### Part des revenus verts - contribution à la transition énergétique

En plus des mesures de type « température », l'alignement du portefeuille peut être mesuré comme la contribution à la transition énergétique. Détails à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 4.2].

En 2021, la « part des revenus verts » d'AXA Retraite Entreprise à travers les actions, la

dette d'entreprise et la dette souveraine, était de 28 %, contre un large benchmark de 12 % (voir tableau de bord ci-après).

### Alignement du portefeuille : conclusions macroéconomiques

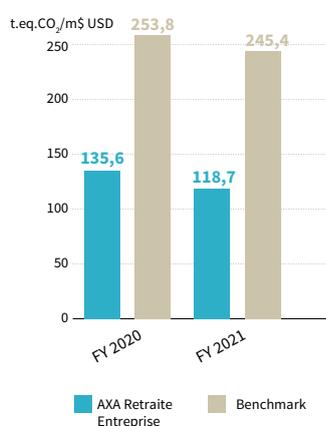
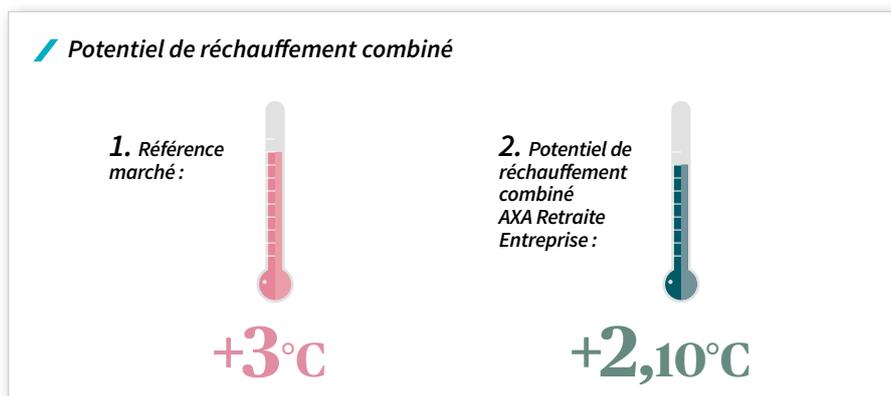
Compte tenu de ce qui précède, les investissements d'AXA Retraite Entreprise

dans des entreprises (actions et dettes) présentent un « Potentiel de réchauffement » légèrement inférieur à un indice référence qui est également en légère baisse par rapport à 2020.

Une moyenne pondérée des investissements dans les entreprises et dans les Etats donne un « Potentiel de réchauffement » d'AXA Retraite Entreprise de +2,10 °C. Ce chiffre est inférieur à la référence générale du marché de +3 °C

	AXA Retraite Entreprise		Benchmark	
	% d'encours sous gestion	Température, en °C	% d'encours sous gestion	Température, en °C
Australie	0%	0,0	2%	4,1
Belgique	4%	2,1	2%	2,1
Canada	0%	0,0	2%	3,0
Danemark	0%	0,0	0%	1,9
France	54%	1,6	7%	1,6
Allemagne	4%	1,9	4%	1,9
Italie	12%	1,8	6%	1,8
Japon	0%	0,0	18%	2,2
Pays-Bas	3%	2,1	1%	2,1
Autres pays	2%	1,9	0%	0,0
Organisations supranationales	12%	1,8	0%	0,0
Espagne	8%	1,8	4%	1,8
Suède	0%	0,0	0%	0,8
Royaume-Uni	0%	0,0	7%	1,7
États-Unis d'Amérique	0%	2,9	46%	2,9
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>1,7</b>	<b>100%</b>	<b>2,4</b>





## Empreinte carbone - Différentes approches

Trois approches différentes existent :

- normalisé par chiffre d'affaires,
- normalisé par la valeur d'entreprise (VE), et
- en absolu.

### Empreinte carbone : approche par le chiffre d'affaires et PIB

L'analyse de fin 2021 couvre les actions, obligations d'entreprise et les obligations souveraines. L'empreinte carbone des investissements d'AXA Retraite Entreprise est passée de 136 t.eq.CO<sub>2</sub>/m de chiffre d'affaires USD à 119 t.eq.CO<sub>2</sub>/m de chiffre d'affaires USD entre 2020 et 2021.

### Empreinte carbone : approche de la valeur d'entreprise

En décembre 2020, AXA a annoncé son engagement sur la réduction de l'empreinte

carbone de ses actifs du Fonds Euro. Cet engagement s'appuie sur l'approche privilégiée fondée sur la valeur d'entreprise (VE). L'intensité carbone du bilan d'AXA France – auquel AXA Retraite Entreprise est contributif – par valeur d'entreprise (tCO<sub>2</sub>/VE m€) a diminué de -29 % entre 2019 et 2021, et de -27 % pour la seule année 2021. Plus d'informations sur cette approche dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 4.2].

### Empreinte carbone : émissions absolues

AXA France – auquel AXA Retraite Entreprise est contributif – a décidé de publier la part pondérée des émissions de carbone par les entreprises de ses portefeuilles du Fonds Euro (obligations d'entreprise, actions et immobilier) : 1,957 millions de t.eq.CO<sub>2</sub> (fin 2021), nettement moins qu'à fin 2020 (2,709 millions de t.eq.CO<sub>2</sub>).

## Tableau de bord complet, Fonds Euro

	FY 2020		FY 2021	
	AXA Retraite Entreprise	Benchmark	AXA Retraite Entreprise	Benchmark
Warning potential °C	2,2	3,31	2,1	3,1
Intensité Carbone (tCO <sub>2</sub> /m\$. Chiffre d'affaires)	135,6	253,8	118,7	245,4
Part verte (%)	29,6 %	11,9 %	27,8 %	12,3 %

## 4.2 Stratégie Biodiversité

AXA a annoncé une série d'initiatives, conçues pour protéger les écosystèmes et agir sur le lien entre le climat et la nature. Retrouvez le détail des initiatives dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 3.3].

### a. Impact des investissements sur la biodiversité

Pour mesurer l'impact des investissements d'AXA sur la biodiversité, l'entreprise a choisi un outil innovant de mesure des données spécifiques à la biodiversité. Les détails, méthodologie et résultats de l'analyse pilote sont disponibles dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 4.4].



## 4.3 Coalitions

AXA France VIE bénéficie des échanges et des travaux menés par le Groupe AXA, membre dans de nombreuses coalitions et alliances. La liste des coalitions est à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 3.2] et les adhésions liées à la biodiversité [Section 3.3].

## 4.4 Intégration ESG

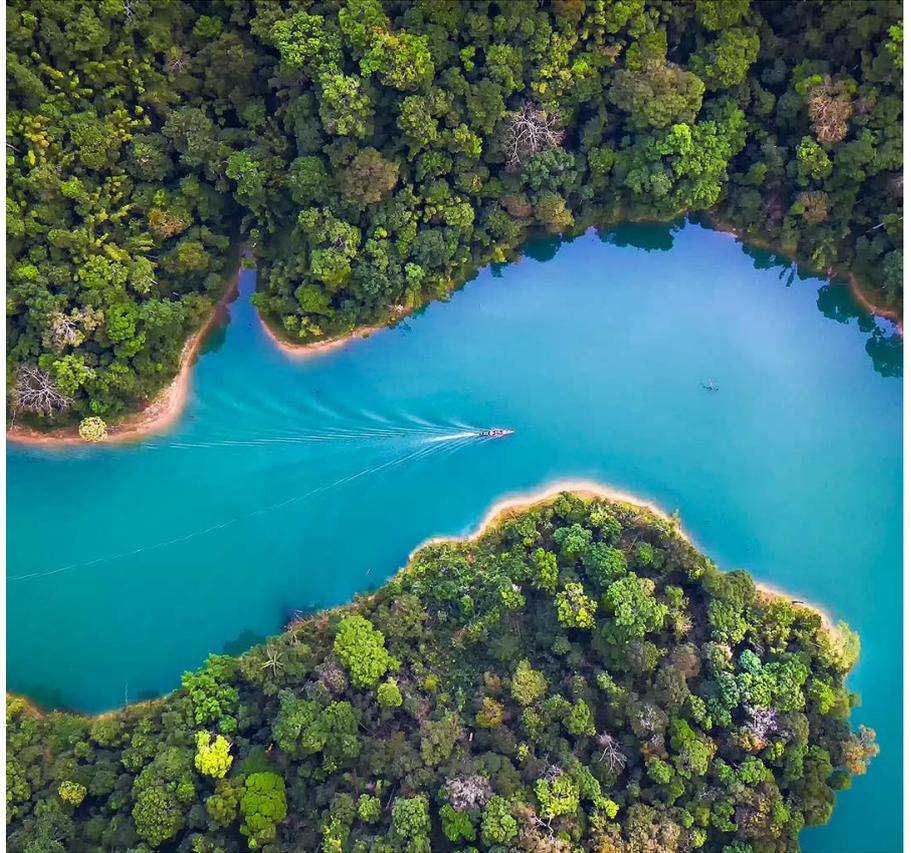
### a. Approche globale de la stratégie d'investissement responsable

AXA France VIE étant un acteur majeur du financement de l'économie réelle, la stratégie d'investissement est un axe déterminant de la lutte contre le réchauffement climatique. Afin de relever les défis actuels et à venir, AXA France VIE déploie une stratégie d'investissement responsable depuis plus de 10 ans. Dans le cadre de sa relation contractuelle avec les gérants d'actifs, AXA France VIE requiert, de manière générale, que ces derniers suivent une approche visant à intégrer les facteurs ESG dans leur gestion d'actifs.

- Les facteurs ESG peuvent influencer, non seulement sur la gestion de portefeuilles de placement à travers l'ensemble des classes d'actifs, secteurs, entreprises et régions, mais aussi sur un éventail d'intérêts ayant une incidence sur les clients et d'autres parties prenantes.
- La philosophie de placement se fonde sur la conviction que les enjeux associés aux facteurs de durabilité sont et resteront une préoccupation majeure au cours des prochaines années. Nous pensons que combiner les « facteurs non financiers » fondamentaux et les critères financiers traditionnels nous aidera à construire des portefeuilles plus stables et plus performants à long terme.

#### L'approche non financière est une nécessité à bien des égards :

- elle s'avère essentielle pour exclure des portefeuilles les sociétés ou les actifs sous-jacents qui génèrent une exposition élevée aux risques ESG - risques susceptibles, à terme, d'affecter la performance financière ;
- Elle cible les sociétés qui mettent en œuvre les meilleures pratiques pour gérer leurs impacts environnementaux, la gouvernance et les aspects sociaux, et qui adoptent des pratiques responsables qui, selon nous, les aident à mieux se préparer aux enjeux majeurs qui jalonnent l'avenir ; et
- Elle nous permet d'améliorer la performance en engageant avec les sociétés un



dialogue actif, qui vise à traiter les questions ESG liées aux investissements et à limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

AXA France VIE intègre l'analyse des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les processus d'investissement et pilote la performance ESG de ses investissements.

En 2021, AXA a renforcé sa méthodologie de notation ESG, méthodologie appliquée à AXA France VIE. Auparavant, les données de trois fournisseurs étaient combinées. Désormais c'est un modèle de notation ESG avec un fournisseur unique qui est utilisé, associé à l'analyse propre d'AXA Investment Managers.

Le cadre ESG d'AXA fournit des scores ESG par classe d'actifs, des indicateurs de performance extra-financiers clés (tels que l'intensité carbone) et de la recherche qualitative pour la plupart de ses actifs.

L'intégration ESG est coordonnée de manière centralisée, avec une contribution active des équipes de gestion d'actifs (gestionnaires de portefeuille, gestionnaires de fonds et analystes) qui incluent des mesures ESG dans leur analyse d'investissement sur toutes les catégories d'actifs et sur toutes les régions. Cela comprend des règles de « normes minimales » ESG basées sur les scores ESG et de controverses afin d'examiner et éventuellement d'exclure les émetteurs ne respectant pas les standards ESG des portefeuilles du Groupe AXA. Cette ana-

lyse couvre les actifs pour compte propre du Groupe AXA qui englobent les actifs du Fonds Euro (dettes souveraines, dettes d'entreprise, actions, actifs réels) :

■ **Pour les entreprises émettrices (dette et actions) :** l'évaluation ESG met l'accent sur la nature de l'impact et la matérialité. Elle s'appuie sur des principes fondamentaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, les lignes directrices de l'OCDE, les conventions de l'Organisation internationale du travail et d'autres principes et conventions internationaux qui guident les activités des entreprises dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale ;

■ **Pour les émetteurs souverains :** la notation ESG du Groupe AXA repose sur des données publiques telles que la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations Unies (par exemple, risques environnementaux, sociaux et politiques). Les critères sont adaptés aux niveaux de développement des pays ;

■ **Pour les actifs réels** (actifs immobiliers, prêts immobiliers commerciaux, dette et actions liées aux infrastructures) : le référentiel de notation du Groupe AXA est basé sur des questionnaires spécifiques développés en interne et couvrant des critères tels que l'efficacité énergétique, les certificats environnementaux et l'accessibilité.

En outre, les considérations ESG ainsi que la transparence des émetteurs sont intégrées

dans l'analyse du risque de crédit interne. La prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion est à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité du Groupe AXA [Section 3.4].

## b. Scoring ESG : méthodologie

### Outils quantitatifs ESG spécifiques adaptés à chaque classe d'actifs

Outre l'intégration ESG réalisée par l'équipe de recherche sur le crédit du Groupe AXA et l'équipe de recherche sur le crédit d'AXA IM, le Groupe AXA et donc AXA France VIE, par l'intermédiaire de son gestionnaire d'actifs AXA IM, suit également la performance ESG de ses investissements. AXA IM dispose d'un outil de notation ESG depuis 2007. Il est utilisé pour suivre la performance ESG à la fois pour les actifs du Fonds Euro du Groupe AXA et pour les actifs des clients tiers. L'outil ESG est adapté aux différentes classes d'actifs en appliquant un cadre différent

aux émetteurs privés, aux émetteurs souverains et aux actifs réels, comme décrit dans la [Section 3.4] du Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA.

## c. Prise en compte des critères ESG pour les encours sous gestion

Sur le Fonds Euro, 100 % des encours sous gestion d'AXA France VIE intègrent une analyse ESG : depuis plus de 10 ans, AXA IM s'est engagé dans une politique ESG forte.

Sur la partie unités de compte, cela a conduit à une offre en 2021 systématiquement ESG, en particulier au travers des classifications relatives à la réglementation européenne « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) et des labels volontaires. C'est un engagement fort pris en compte systématiquement dans la construction des offres.

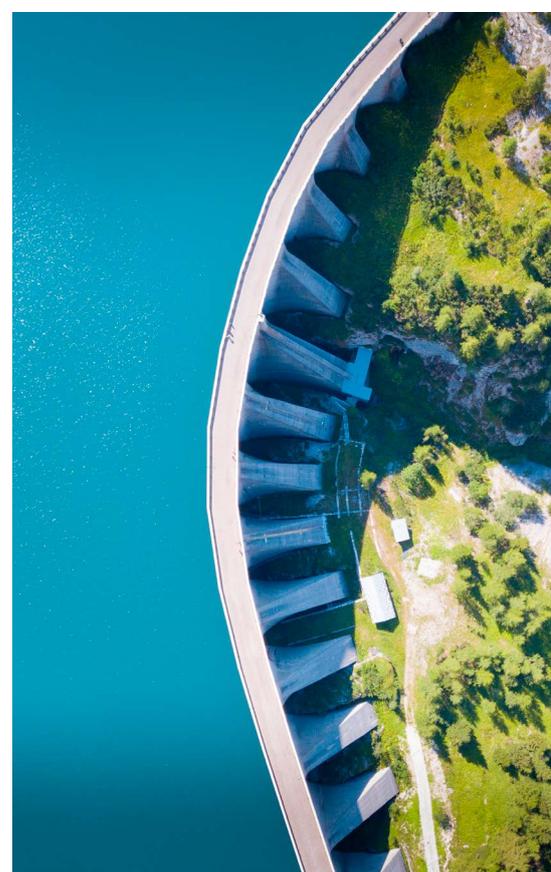
■ sur les supports disponibles à la souscription en gestion personnelle, **AXA France VIE privilégie les supports labellisés (ISR, Greenfin, Finansol...) et/ou classés article 8 ou 9** au sens de la classification du Règlement SFDR.

# 100 %

d'encours intégrant une analyse ESG

### Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 de SFDR

Le détail de la classification de nos encours en unités de compte est à retrouver en annexe du présent rapport.



### Scores ESG : tableau de bord complet

	Encours sous gestion (mds €)	Encours sous gestion (%)	ESG	E	S	G	% couverture ESG
Obligations d'entreprises	1,2	15 %	7,2	7,5	5,2	5,5	91 %
Benchmark			6,1	6,9	4,9	5,0	
Actions cotées	0,5	6 %	6,9	6,8	5,4	5,2	99 %
Benchmark			6,1	6,5	5,1	4,8	
Obligations souveraines	6,3	78 %	6,2	4,5	7,6	6,9	100 %
Benchmark			6,1	5,0	8,0	6,7	
<b>Total</b>	<b>8,0</b>	<b>100 %</b>	<b>6,4</b>	<b>5,1</b>	<b>7,1</b>	<b>6,6</b>	<b>98 %</b>
Benchmark			6,1	5,4	7,3	6,3	

### ZOOM SUR...

#### Focus sur la réglementation SFDR



En Europe, pour accroître la distinction et la comparabilité entre les nombreuses stratégies d'investissement durable disponibles, une classification en fonction du caractère durable des supports d'investissement est désormais systématiquement appliquée par tous les gestionnaires de fonds et régulièrement révisée. Cette classification comporte 2 catégories (article 8 ou 9), dites « catégories SFDR », en référence au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation ».

Entrée en application le 10 mars 2021 ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence. Les acteurs qui commercialisent certains produits financiers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

- Article 8 : le support promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales,
- Article 9 : le support poursuit un objectif d'investissement durable, qui constitue l'élément central du processus d'investissement.

AXA Retraite Entreprise propose également à ses clients **1 unité de compte carbone compensé** qui permet de compenser l'empreinte carbone des entreprises sélectionnées dans le fonds à travers le financement de projets de reforestation dans différents pays. Ce fonds représente à fin décembre 2021 un encours de **11 millions d'euros**.

La compensation carbone est effectuée grâce à l'utilisation de « Verified Emission Reduction » (« VER », ou certificats de réduction des émissions vérifiés). Les différentes sociétés de gestion évaluent périodiquement l'empreinte carbone des sociétés sélectionnées dans le fonds et détermine le nombre de VER nécessaires pour compenser l'empreinte carbone du fonds. La compensation de l'empreinte de ces fonds peut être considérée comme partielle dans la mesure où le scope 3<sup>(7)</sup> n'est pas pris en compte dans le cadre du calcul des émissions de carbone.

## d. Exclusions et restrictions ESG

Le Groupe AXA utilise différents outils pour encourager les stratégies de transition. Ces outils comprennent des directives d'investissement qui offrent des critères clairs. Ces restrictions sont mises en œuvre au niveau du Groupe AXA et au niveau d'AXA France VIE et sont applicables aux actifs du Fonds Euro et aux actifs en unités de compte, quel que soit le gestionnaire d'actifs.

Le détail des restrictions, les directives sectorielles, la politique énergétique et la politique en matière de conversion des écosystèmes et de déforestation du Groupe AXA, applicables à AXA France VIE, sont à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 3.4].

## e. Investissements verts

La contribution d'AXA France, incluant AXA France VIE, à des investissements verts s'élève à 8,8 milliards d'euros à fin décembre 2021, avec un objectif de 10 milliards d'euros à horizon 2022. Le détail et la répartition des actifs verts est à retrouver dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 4.3].

## f. Investissements d'impact

Il s'agit d'une stratégie d'investissement qui vise à générer des impacts environnementaux et sociaux objectivement mesurables et

intentionnels parallèlement aux rendements financiers. Retrouvez le détail des contributions à l'investissement d'impact du Groupe AXA, auquel AXA France VIE contribue, dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 3.4].

## g. Engagement et vote des actionnaires

En tant qu'actionnaire et détenteur d'obligations, le Groupe AXA peut s'engager auprès de la direction des entreprises dans lesquelles il investit. Retrouvez l'approche dans le Rapport Climat et Biodiversité 2022 du Groupe AXA [Section 3.4].

## h. Labels

### Les labels, un repère pour les épargnants

Les labels publics aident à aiguiller vers des investissements reconnus pour leur participation à une économie plus durable et solidaire ; ils répondent à des cahiers des charges exigeants, s'adaptent en continu et constituent un repère pour les épargnants. Créé par le ministère des Finances, le **label ISR** vise à rendre plus visible les produits d'investissement socialement responsables, qui permettent de concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable. La labellisation se fait via un processus strict mené par des organismes indépendants.

Créé par le Ministère de la Transition Écologique, le **label Greenfin** est attribué à des supports en unités de compte aidant à financer des entreprises contribuant à l'économie verte et exclut celles relevant des secteurs nucléaires et des énergies fossiles. Novethic, EY France et Afnor certification ont la charge du label.

En 2022, nous poursuivrons nos efforts en réhaussant les minima de supports en unités de compte labellisés au sein de ces gestions, et en proposant de nouvelles solutions.

À titre d'exemple :

- Au sein de la gestion pilotée *Perspectiv'ESG*<sup>(5)</sup>, notre engagement est que 55 % minimum des montants investis sur des supports en unités de compte sont alloués sur des supports labellisés ISR ou Greenfin proposés par des sociétés de gestion de premier plan (contre 40 % auparavant).



*De la loi Pacte, à la loi Energie Climat - à l'origine du présent rapport - en passant par la loi relative au Devoir de vigilance qui a inspiré la future directive européenne du même nom : la France figure aujourd'hui parmi les principaux moteurs du Green deal européen.*

*Une volonté forte à la fois de la part de ses acteurs institutionnels et de ses acteurs économiques et financiers alors que la Place de Paris ambitionne de devenir la clé de voûte en matière de finance durable.*

**Hubert Marck**

Directeur des Affaires Publiques



(5) L'objectif de la gamme *Perspectiv'ESG* est d'adresser les grands défis de la société comme la lutte contre le changement climatique ou encore le vieillissement de la population, en investissant sur 5 grandes tendances. Ces mégatendances sont des évolutions profondes de la société et ont un impact dans la durée sur l'économie, la société, la culture et la vie personnelle.

■ Au sein de la gestion par convention de la gamme Conviction lancée en mai 2022, notre engagement est de 100 % des montants investis sur des supports en UC labellisés ISR ou Greenfin.

### L'initiative « Offre citoyenne » d'AXA France, une démarche vertueuse pour la prise en compte des critères ESG dans les offres d'épargne d'AXA France VIE



La démarche Offre citoyenne a débuté en 2016 avec un principe simple : rendre la politique RSE concrète pour les clients, et une conviction forte : intégrer ces engagements responsables au cœur des offres d'assurance, et ce de manière systématique. C'est pourquoi la démarche Offre citoyenne ne s'applique pas uniquement à quelques produits vertueux mais à l'ensemble des nouvelles offres lancées par l'entreprise. Depuis 2019, cette démarche **s'applique désormais également sur les produits d'épargne.**

L'évaluation des produits est réalisée à partir d'un référentiel solide, construit en

concertation avec les métiers en interne et des experts RSE dans un premier temps, puis avec nos clients via l'interface de co-création « [monassurancecitoyenne.com](http://monassurancecitoyenne.com) ». Aujourd'hui, toute nouvelle création de produit ou de service est validée à l'aune de ce référentiel exigeant, accessible à tous dans une démarche de transparence sur [www.axa.fr](http://www.axa.fr) **Référentiel Épargne Citoyenne.**

Les 3 piliers de la démarche visent à :

- **1/ Développer la transparence et la confiance** : en décodant mieux les contrats, et en communiquant notamment sur notre politique d'exclusion sectorielle,
- **2/ À faire de la pédagogie une priorité** afin d'aider les clients à acquérir des connaissances financières au-delà du devoir de conseil lors de la vente, grâce à la mise à disposition de contenus sur la gestion financière (calcul retraite, analyse des évolutions du marché comme lors du Brexit...). Cet accompagnement pour une meilleure compréhension de l'épargne est réalisé via les réseaux de distribution.
- **3/ Donner du sens à l'épargne** en intégrant des supports investissant dans des entreprises qui accordent de l'importance aux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), ou en contribuant au développement de l'entrepreneuriat et de l'économie locale

en investissant dans des PME françaises et européennes.

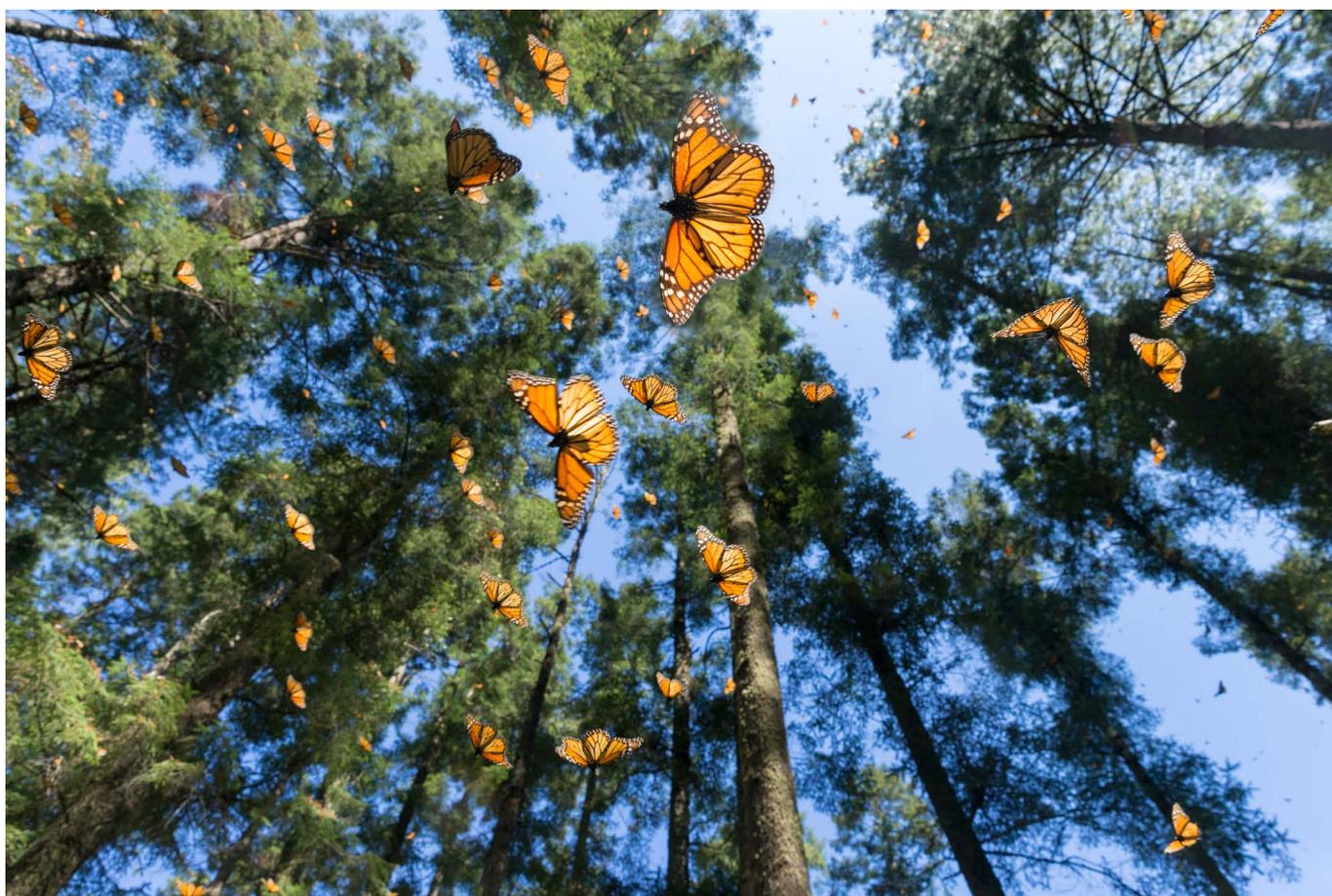
Cette démarche est audité chaque année par un Organisme Tiers Indépendant qui contrôle la bonne application tout en renforçant le niveau d'exigence du référentiel. C'est un gage de confiance pour toutes les parties prenantes de l'entreprise et un repère pour les clients grâce à son intégration dans les documents commerciaux.

# 100 %

des Affaires Nouvelles  
Épargne sont labellisées  
« Offre citoyenne »

# 14 offres

sont labellisées  
« Offre citoyenne »





*Le référentiel d'évaluation n'est pas figé : nous cherchons continuellement à l'améliorer en le faisant auditer par un cabinet externe ou en réinterrogeant nos clients. C'est cette démarche systématique qui rend notre approche vraiment efficace et unique.*

**Maha Benmaiza**  
Directrice de la RSE et de  
l'Assurance Inclusive



## 4.5 Actions de communication

Les prises de parole se sont multipliées en 2021 pour faire connaître au plus grand nombre l'intérêt et la force de l'investissement responsable et à impact d'AXA France VIE. Cette volonté de transparence s'est traduite durant toute l'année par la production de contenus accessibles, pédagogiques, précis et concrets à destination des collaborateurs, distributeurs et clients, expliquant notamment la démarche ESG et les défis posés par cette thématique.

■ **L'objectif : accompagner les clients pour décrypter l'investissement responsable**, défricher les grands concepts, et répondre aux idées reçues via des formats pensés pour toutes les audiences.

Cela concerne à la fois les offres d'AXA France VIE du segment particulier via les réseaux de distribution et tous les canaux de communication disponibles :

– Refonte des pages assurance via du site internet pour y expliquer concrètement ce qu'est l'épargne responsable, relayer les engagements du Groupe mais aussi répondre aux exigences réglementaires, via la création d'une page dédiée à l'investissement responsable **Épargne Responsable AXA**.

– Production de reportings enrichis des gestions pilotées ESG à destination des clients et des réseaux avec la présence d'une échelle indiquant la force ESG de cette gestion financière.



– Mise à disposition de formats permettant d'interagir avec toutes les parties prenantes :

- Des brochures clients intégrant les engagements du Groupe et leur déclinaison dans les offres. Les documents contractuels (notice, situation annuelle etc.) intègrent notamment les informations liées à la réglementation SFDR,
  - Des newsletters trimestrielles avec des articles pédagogiques destinés aux clients,
  - Une campagne publicitaire dans la presse et des podcasts axés sur les offres ESG,
  - Des magazines annuels, des guides et des tutoriels réalisés par les associations d'adhérents, relayés sur leur site et via des newsletters à destination des adhérents,
  - Des contenus digitaux (vidéos, newsletters, fiches) réalisés par AXA IM et Architas, sociétés de gestion d'actifs du Groupe AXA, à destination des réseaux et clients.
- À noter que les éléments mentionnés ci-dessus complètent les informations en matière de durabilité présents dans les communications obligatoires destinées

aux clients en rapport avec les nouvelles réglementations liées à la finance durable, que ce soit en précontractuel ou en périodique.

Ces outils d'information étant relayés et stockés dans les intranets de chacun des réseaux afin que chaque Agent puisse s'y référer et informer les clients à tout moment. Plus largement, un dispositif de communication s'est également décliné en 2021 dans la presse via de multiples publications et articles ainsi que sur les comptes réseaux sociaux (Twitter, Facebook et LinkedIn) de l'entreprise et directement auprès des clients par des campagnes d'emailing. L'équipe épargne de l'entreprise organise également des événements commerciaux dédiés à ce sujet (réunions matinales, conseils de supervision, présentations clients sur site) ainsi que l'engagement client sur ESG (opérations pendant la semaine de l'épargne salariale, podcast sur l'Investissement Socialement Responsable).

Enfin, face aux nombreuses et complexes évolutions réglementaires liées à l'investissement responsable, des documents pédagogiques digitaux ont été créés à destination des réseaux de distribution concernant la Réglementation SFDR en mars et juillet 2021. Une démarche similaire a été déployée afin de décrypter les différents labels volontaires.

# 5. Formation et renforcement des capacités

À l'occasion de l'AXA Learning Week (semaine annuelle de la formation pour l'ensemble du Groupe AXA invitant l'ensemble des collaborateurs et des réseaux de distributions à renforcer leurs compétences sur une thématique donnée) consacrée en 2021 au changement climatique, a été déployé la Climate Academy, un dispositif e-learning conçu par les équipes d'AXA Climate (1h40 et 18 courts modules) pour comprendre les bases physiques du changement climatique, ses impacts sur les activités d'investissement et les premières actions à mener pour réduire notre empreinte carbone.

Dédiée en priorité aux collaborateurs, cette formation a été également mise à disposition des réseaux de distribution. **188 jours de formations dispensés** en 2021 avec l'ambition d'accélérer en 2022.

Lors de cette Learning Week, 4 modules en live (+ replay) et 2 podcasts pour présenter l'actualité du changement climatique et ses impacts sur les entreprises, sur les métiers de l'assurance ainsi que sur notre stratégie numérique responsable ont été proposés aux collaborateurs :

- 1410 personnes ont pu profiter de ces ressources, l'équivalent de 331 jours de formation au total.

Depuis janvier 2020 et à la demande des managers, une offre de sensibilisation en team building est déployée pour les salariés de l'entreprise sous 2 formats :

- La fresque du climat (2h30 à 3h)
- La conférence « Changement climatique, l'essentiel en 1h » soit 65 jours de formations et 289 apprenants formés en 2021.

Enfin, les collaborateurs d'AXA France VIE se sont également familiarisés avec des contenus relatifs à **l'épargne et à l'investissement responsable** par le biais d'articles postés dans leur réseau intranet et relayés par des écrans sur tous les sites d'implantation des collaborateurs en France. Des articles tels que « L'épargne responsable, créatrice d'investissements », « AXA se repense à l'écoute du climat », ou encore « L'Offre citoyenne, le label responsable pour tous nos produits » ont engendré en 2021 plusieurs milliers de vues.

Au total, 19 articles publiés, dont 12 en interne pour les collaborateurs d'AXA France VIE, avec une moyenne de 950 pages vues par article.

## ZOOM SUR...

### ✓ Certifier tous les collaborateurs avec l'AXA Climate Academy



Dans le cadre de l'indice AXA pour le Progrès, le Groupe AXA et donc AXA France VIE se sont engagés à former tous les employés sur le climat d'ici 2023. Pour y parvenir, a été conçu l'AXA Climate Academy, un programme d'apprentissage numérique qui aide les employés à réfléchir de manière critique au climat et à comprendre comment ils peuvent agir différemment.

### Sur la transformation des réseaux de distribution aux enjeux ESG

2021 a été une année d'accélération en termes de **sensibilisation** des équipes et des réseaux de distribution sur la thématique de la **finance durable**, avec une formation complète et alignée avec l'actualité sur la finance durable, les diverses réglementations, les offres ESG et des rappels sur le sujet du développement durable et du changement climatique.

À cet effet plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- D'abord la formation des Agents AXA Prévoyance et Patrimoine (A2P), l'encadrement de ce réseau et les équipes support de ce réseau. **95 % du réseau A2P formé** (1200 agents et encadrants commerciaux), soit 1324 jours de formation dispensés en 2021.

Ce parcours de formation a été conçu et animé par les équipes d'AXA France (Équipes Formation, Responsabilité d'Entreprise, Direction de marché Épargne) accompagnées d'experts d'une agence de conseil

externe et Novethic. Il aborde l'impact du dépassement des limites planétaires sur les entreprises et les clients et les outils pour flécher l'épargne vers la transition écologique (Offres citoyennes, intégration ESG, labels, réglementations durables, etc.).

- Le réseau d'Agents Généraux « AGA » a également été sensibilisé à ce sujet grâce à l'adaptation des modules conçus pour le réseau A2P avec l'aide d'Architas, filiale de gestions d'actifs.

C'est ainsi qu'AXA France a lancé en 2021, avec son réseau d'Agents généraux **AXA Prévoyance & Patrimoine** experts en protection financière, une démarche de transformation afin de devenir le **1<sup>er</sup> réseau labellisé « agents engagés » de France**.

Pour devenir un **réseau « responsable et engagé »**, quatre obligations doivent être remplies :

- 1/ Avoir une mission.
- 2/ Avoir un ou plusieurs engagements sociaux et environnementaux (pour l'entreprise et pour les Agents Généraux) qui sont déclinés en preuves.

- 3/Définir des modalités de suivi de l'exécution avec un Comité de mission.
- 4/Faire vérifier par un Organisme Tiers Indépendant l'exécution des engagements.

Le réseau a ainsi décliné la raison d'être du Groupe AXA : « Agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte » en une mission des Agents à l'égard des clients : **« Vous conseiller durablement pour protéger vos projets de vie et transmettre un monde plus responsable ».**

Cette mission repose sur quatre engagements<sup>(6)</sup> :

- **1. EXPERTISE** : « Vous apporter à tout moment notre expertise, fruit d'une formation d'excellence intégrant les sujets de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) » : 4h de Formation par an pour les Agents à l'investissement responsable et l'intégration ESG, et une montée en compétence anticipée et programmée sur les évolutions réglementaires en matière de RSE.
- **2. SOLUTIONS CITOYENNES** : « Vous proposer des solutions labellisées citoyennes » Ex. : 100 % de nos solutions sont labellisées Offre citoyennes. Les labels « Assurance Citoyenne » et « Épargne citoyenne » intègrent des bénéficiaires individuels et collectifs pour notre société.
- **3. RELATION DE PROXIMITÉ** : « Vous accompagner dans la réalisation de vos projets à chaque étape de votre vie » en accompagnant par exemple les clients dans leurs projets de vie, incluant la mise à disposition de reporting favorisant la transparence vis-à-vis des clients sur les placements réalisés.
- **4. ACTEUR D'UN MONDE PLUS RESPONSABLE** : « Vous donner l'opportunité de vous engager pour un monde plus responsable » en encourageant les actions solidaires organisées par les Agents avec leurs clients ou les actions de réduction de l'empreinte carbone.

Désormais, un des premiers critères du conseil au client est son appétence à l'épargne responsable, en amont du choix du support d'épargne en tant que tel.

- 1200 Agents concernés en 2021.

### Des ambitions fortes pour 2022 :

Elles s'expriment au travers des objectifs suivants :

**1200**  
Agents concernés

*Depuis le lancement du réseau avec une mission, le 8 avril 2021, nous sommes collectivement et personnellement engagés dans cette démarche en développement, socialement responsable.*

*J'ai pu voir sur le terrain toutes les actions et opérations menées en local, démontrant une forte volonté pour s'emparer du sujet : à l'image des clients, les Agents sont à la recherche de sens et de contribution à un développement plus durable.*



*Vouloir être identifié comme l'assureur de la protection sociale et patrimoniale le plus responsable est une approche visionnaire. J'en suis convaincu.*

#### Richard Chatelet

Directeur Général du Réseau  
Prévoyance & Patrimoine

- 80 % des Agents généraux « engagés », c'est-à-dire détenteurs d'un **label annuel « Agent engagé » pour les impliquer.** Le principe de labellisation « Agent engagé » garantit les compétences, l'engagement et les convictions des Agents généraux du réseau.



Il s'agit d'un label à quatre niveaux. Chaque niveau repose sur des critères mesurables et auditables, revus par un cabinet externe indépendant. Chaque Agent général AXA Prévoyance & Patrimoine doit pouvoir obtenir de 1 à 4 niveaux de label :



Expertise



Solutions  
citoyennes



Relation  
de proximité



Acteur d'un monde  
plus responsable

Les critères évoluent d'une année à l'autre pour suivre la réglementation en vigueur et les exigences du réseau. Ils sont systématiquement challengés pour garder leur caractère différenciant. Les critères 2022 sont les suivants :

- **Expertise** : 4h de formation RSE ou un score de 80 % au quizz annuel.
  - **Solutions citoyennes** : 50 % de la collecte en fonds labellisés (versus 30% en 2021).
  - **Relation de proximité** : 60 % de clients dynamiques ou 65 % des clients contactés ou une note de satisfaction client supérieure à 4 (versus 60 % de clients dynamiques en 2021).
  - **Acteur d'un monde plus responsable** : une action solidaire ou une action de réduction de l'empreinte carbone.
- Au cœur de cet écosystème, l'équipe de la Responsabilité d'Entreprise coordonne les actions et s'assure de la bonne mise en œuvre de la feuille de route.



(6) AXA LIVE - AXA Prévoyance & Patrimoine, experts et engagés.

### Concernant l'intégration des enjeux ESG dans les Directions

Il est de notre ressort d'agir en tant qu'investisseur en accompagnant la transition écologique. En somme, avoir un impact collectif si le climat devient le sujet de tous. C'est pourquoi l'ensemble des Directions d'AXA France VIE intègrent les enjeux ESG dans les différents métiers, accompagnés par la Direction de la Responsabilité d'Entreprise. C'est le cas pour le sujet de l'investissement responsable, pour les directions principales suivantes :

La Direction des Investissements consacre l'équivalent d'un emploi à temps plein dédié sur les sujets d'investissements responsables à la fois sur le périmètre Fonds Euro et unités de compte :

- implémentation de la stratégie d'investissement responsable du Groupe au niveau d'AXA France VIE,
  - intégration de l'ESG dans l'ensemble des classes d'actifs,
  - suivi des indicateurs ESG et s'assurer de la bonne contribution d'AXA France VIE aux objectifs Groupe,
  - proposition d'offres ESG aux clients,
  - communication interne et externe sur les sujets ESG.
- La contribution de la Direction Marketing épargne sur les sujets liés à l'investissement responsable correspond à 40 % du temps de travail de tous les collaborateurs pour se consacrer à :
- conception de shows de formation sur l'épargne responsable avec un focus sur le réseau A2P et sa labélisation « Réseau avec une Mission » en mars 2021 qui a demandé la réalisation de plusieurs modules spécifiques co-réalisés avec un cabinet de conseil externe,
  - production de communications multi-canales à destination des réseaux et des clients,
  - création de documentations commerciales clients,
  - révision annuelle des référentiels Offre Citoyenne pour tous les contrats d'épargne retraite, à la notation de ces contrats et au déploiement de la communication de ce label,
  - validation de différentes communications commerciales (articles, communiqués, magazine d'adhérents...),
  - délivrance de matériels publicitaires en presse, radio et digital.

Concernant les Directions Techniques Épargne, Retraite, et Prévoyance individuelles, la contribution correspond à 40 % d'un emploi à temps plein sur les sujets suivants :

- pilotage sur l'intégration des informations ESG liées à la finance durable dans les communications précontractuelles et périodiques obligatoires,
- recherche et la sélection d'un prestataire de fournisseur de données ESG,
- communications auprès des réseaux de distribution sur les évolutions réglementaires liées à la finance durable.

Concernant la Direction des Affaires Publiques, 20 % du temps de travail d'un emploi temps est dédié aux sujets relatifs à l'investissement ESG :

- préparation de briefs,
- rendez-vous avec des acteurs publics sur ces sujets,
- auditions, etc.

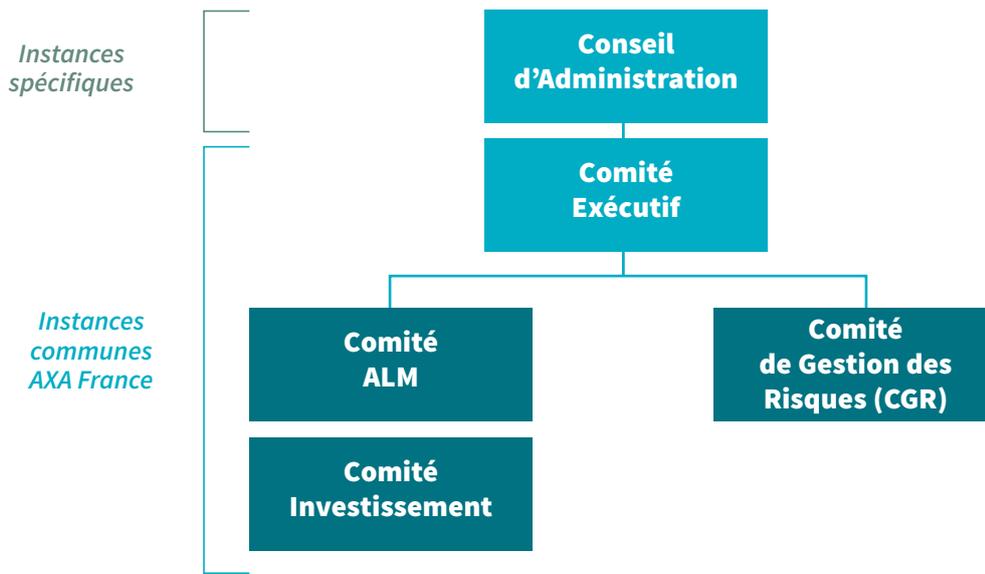
Enfin, la Direction Juridique accompagne le décryptage réglementaire des sujets relatifs à l'investissement responsable.



# 6. Gestion des risques

## 6.1 Cadre de la gestion des risques

La gestion des risques de durabilité d'AXA Retraite Entreprise est intégrée dans un cadre plus large de la gestion des risques :



Le **Conseil d'Administration** valide les orientations stratégiques de l'Entreprise et il est tenu informé de leur mise en œuvre.

Dans le cadre de la réglementation, il :

- Prend connaissance de l'appétence pour le risque validée par le Comité Exécutif,
- s'assure que les orientations stratégiques prennent en compte l'évolution de la solvabilité, les limites de tolérance au risque et l'allocation des fonds propres,
- s'assure que le niveau des fonds propres est approprié et suffisant pour remplir ses engagements envers les assurés, même dans des situations défavorables,
- valide la définition et le mode de fonctionnement du système de gestion des risques, identifie et priorise les opportunités d'amélioration continue dans ce domaine,
- approuve le rapport ORSA, avant que celui-ci ne soit présenté à l'ACPR.

Le **Comité Exécutif**, en termes de gestion des risques :

- valide l'évaluation des risques stratégiques, réglementaires, de réputation et émergents (y compris en matière de durabilité),
- valide le système de gestion des risques et le rapport ORSA avant présentation

au Conseil d'Administration pour approbation,

- valide le cadre de tolérance au risque, le niveau de l'appétence pour le risque et les plans d'actions associés aux seuils limites.

Ces validations en Comité Exécutif d'AXA France relatives à AXA Retraite Entreprise s'effectuent en présence de la **Direction générale** du FRPS.

Les instances de gouvernance suivantes assurent notamment la gestion des risques, selon leur nature :

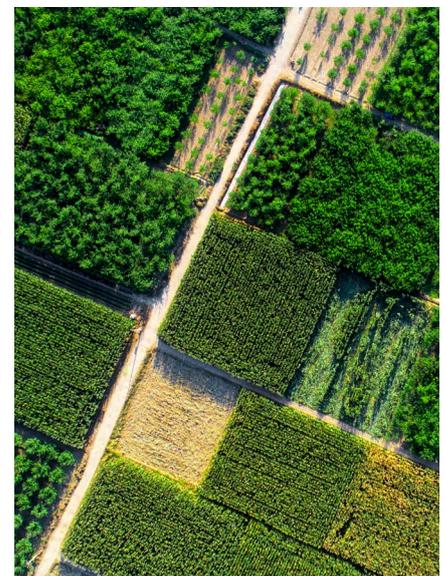
- Comité ALM (Assets Liabilities Management)<sup>(7)</sup> et Comité d'investissement.
- Comité de Gestion des Risques (CGR).

Le processus de décision concernant la gestion du risque assurantiel et opérationnel est gouverné par le Comité de Gestion des Risques (CGR).

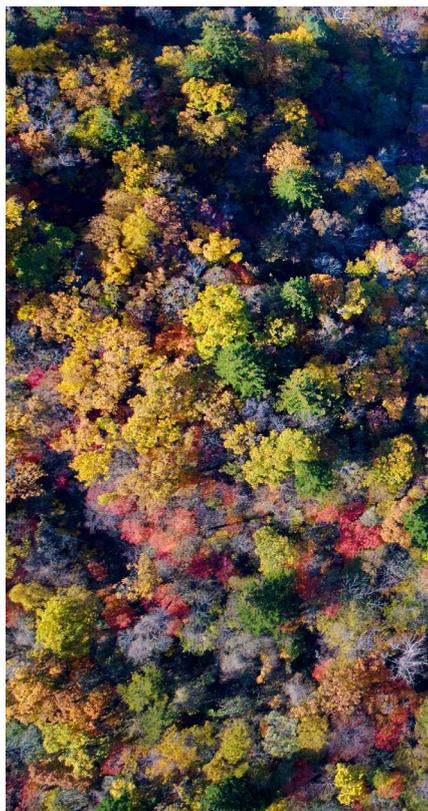
Le Comité ALM est en charge principalement de la Gestion Actifs / Passifs et rend compte directement au Comité Exécutif. Il approuve les allocations stratégiques d'actifs et les programmes de couverture de taux. Il délègue la définition du niveau de la tolérance au risque financier, qui sera

proposé pour validation au Comité Exécutif, et le suivi du respect des limites associées au Comité d'Investissement dans le cadre du processus sur l'appétence pour le risque.

L'organisation et les missions du **Comité d'investissement** sont précisées dans la Politique de gestion des investissements financiers.



(7) Assets Liabilities Management : gestion actifs-passifs.



## 6.2 Risque de durabilité dans la politique de gestion des investissements

Conformément au Règlement Délégué 2021/1256 du 21/04/2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35 Solvabilité II, AXA France VIE a intégré la prise en compte du risque de durabilité dans sa politique de gestion des investissements notamment au niveau :

■ **Du plan d'investissement** : Le plan d'investissement d'AXA France VIE contribue au déploiement des ambitions du Groupe AXA en matière d'investissements « verts ». Il est construit sur la base de la stratégie d'investissement d'AXA France et des différentes contraintes liées à l'appétence au risque, à la consommation de capital et à la liquidité ;

■ **Des Investment Approval Processes (IAP)** : L'Investment Approval Process (IAP) a pour objectif de s'assurer que toute nouvelle décision d'investissement ou de

couverture présentant un enjeu substantiel ou un risque complexe est prise sur la base d'études appropriées incluant une analyse des risques et une motivation d'investissement ou de couverture de risques. L'analyse des risques dans ce cadre inclut une prise en compte du risque de durabilité ;

■ **Du suivi des investissements** : le suivi des investissements dans le cadre de la gestion du risque de durabilité prévoit un suivi semestriel du niveau des investissements « verts » et du respect des exclusions du Groupe AXA en matière d'investissements responsables et des unités de compte labellisées ISR ainsi qu'une évaluation annuelle de la contribution du portefeuille d'investissements d'AXA France, et donc d'AXA France VIE, au réchauffement climatique.



# 7. Avertissements

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives et les informations juridiques importantes.

Compte tenu de l'avertissement figurant en page 2, la mise en garde concernant les déclarations prospectives et les informations juridiques importantes retranscrites ci-après est celle d'AXA France VIE, dont le contenu est transposable à AXA Retraite Entreprise.

Ce Rapport Climat et Biodiversité peut inclure des déclarations concernant des événements, tendances, plans, attentes ou objectifs futurs et d'autres déclarations prospectives relatives aux activités futures, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux performances et à la stratégie d'AXA France VIE en ce qui concerne les objectifs climatiques et d'autres objectifs énoncés dans les présentes. Les déclarations prospectives ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent contenir les termes « peut », « sera », « devrait », « continuer », « vise », « estime », « projette », « croit », « l'intention », « s'attend à », « planifie », « cherche » ou « anticipe » ou des mots, expressions ou terminologies dont le sens est similaire. Ces déclarations sont basées sur des opinions, estimations et hypothèses que la direction considère comme raisonnables à la date du présent Rapport Climat et Biodiversité et, par nature, impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus à la date du présent Rapport Climat et Biodiversité, et sont donc susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées. En particulier, la réalisation réelle des objectifs liés au climat et autres énoncés dans le présent Rapport Climat et Biodiversité peut différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. En outre, de nombreux facteurs ayant une incidence sur la réalisation de nos objectifs climatiques peuvent être plus susceptibles de se produire, ou plus prononcés, à la suite d'événements catastrophiques, tels que des événements liés aux conditions météorologiques et d'autres événements catastrophiques, y compris des événements pandémiques. Veuillez-vous reporter à la Partie 5 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'enregistrement universel d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « Document d'Enregistrement Universel 2021 »), disponible sur le site Internet d'AXA (rubrique « Rapports annuels et semestriels | AXA »), pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter l'activité et/ou les

résultats d'exploitation d'AXA, notamment au regard de la crise du COVID-19. AXA France VIE n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser l'un quelconque de ces énoncés prospectifs, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou circonstances futurs ou autrement, sauf si les lois et réglementations applicables l'exigent.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité et les informations qu'il contient ont été établies sur la base des données mises à la disposition d'AXA France VIE au 30 juin 2022. Sauf indication contraire dans le présent Rapport Climat et Biodiversité, ce rapport et les informations qu'il contient ne sont à jour qu'à cette date.

Ce Rapport Climat et Biodiversité fait référence à certains indicateurs extra-financiers, tels que les scores ESG, les indicateurs de performance clés, les scores de controverse, les indicateurs et références liés au climat ou à la durabilité, ainsi qu'à d'autres données extra-financières, qui sont toutes soumises à des incertitudes de mesure résultant des limitations inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. Les indicateurs extra-financiers utilisés dans le présent Rapport Climat et Biodiversité n'ont généralement pas de signification normalisée et peuvent ne pas être comparables à des indicateurs ou données présentés de manière similaire et utilisés par d'autres sociétés. En outre, AXA France VIE se réserve le droit de modifier, d'ajuster et/ou de reformuler les indicateurs et données présentés dans ce Rapport Climat et Biodiversité, sans préavis et sans justification.

Les données présentées dans ce Rapport Climat et Biodiversité peuvent également être mises à jour, modifiées, révisées ou supprimées dans des publications ultérieures d'AXA France VIE en fonction, entre autres, de la disponibilité, de la sincérité, de l'adéquation, de l'exactitude, du caractère raisonnable ou de l'exhaustivité des informations, ou des changements dans les circonstances applicables, y compris les changements dans les lois et réglementations applicables. Les techniques de mesure utilisées pour déterminer les indicateurs et les données extra-financiers peuvent impliquer des processus de modélisation et de recherche complexes.

L'utilisation ainsi que la précision de certaines techniques de mesure utilisées peuvent différer dans le temps, ce dont il pourrait résulter des différences significatives entre certains indicateurs et données présentés dans le présent Rapport Climat et Biodiversité et dans les rapports présentés au titre de périodes futures. En outre, la détermination et l'utilisation d'indicateurs et de données extra-financiers, en particulier lors de l'intégration des risques de durabilité ou de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement, restent soumises à la disponibilité limitée de données pertinentes : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont divulguées par les émetteurs ou recueillies auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent être incorrectes, incomplètes ou suivre diverses méthodologies et/ou techniques de mesure.

En outre, la plupart des informations utilisées pour déterminer les indicateurs ou les données extra-financières sont basées sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques extra-financiers futurs des investissements sous-jacents.

Bien qu'un processus de sélection rigoureux soit appliqué aux fournisseurs de données en vue de fournir des niveaux de surveillance appropriés, les processus ESG d'AXA France VIE et d'autres processus, y compris l'outil interne de notation ESG d'AXA, peuvent ne pas nécessairement saisir tous les risques extra-financiers et, par conséquent, l'évaluation d'AXA France VIE de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité peut ne pas être exact, ou des événements de durabilité imprévus pourraient affecter négativement la performance du portefeuille d'investissement.

Bien que les méthodologies de notation extra-financière appliquées par AXA France VIE soient régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution de la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs pour divulguer des informations extra-financières, rien ne permet de garantir que ces méthodologies réussissent ou réussiront à prendre en considération l'ensemble des facteurs extra-financiers.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité peut inclure ou faire référence à des informations obtenues ou établies sur la base de diverses sources tierces, y compris, mais sans s'y limiter, à des indices de référence et des indices tiers. Ces informations peuvent ne pas avoir été revues et/ou examinées par AXA France VIE. L'utilisation de ces informations par AXA France VIE, en les incluant ou en y faisant référence dans le présent Rapport Climat et Biodiversité, ne signifie en aucun cas qu'AXA France Vie en approuve la sincérité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité. En outre, ces informations tierces peuvent ne pas avoir été vérifiées de manière indépendante.

En conséquence, AXA France VIE ne garantit pas l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, et aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite n'est pris, et la responsabilité d'AXA France VIE ne peut être engagée, quant à l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, AXA France VIE n'est pas tenue de mettre à jour ou de réviser ces informations.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité ne fait pas partie du Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA. Le présent Rapport Climat et Biodiversité

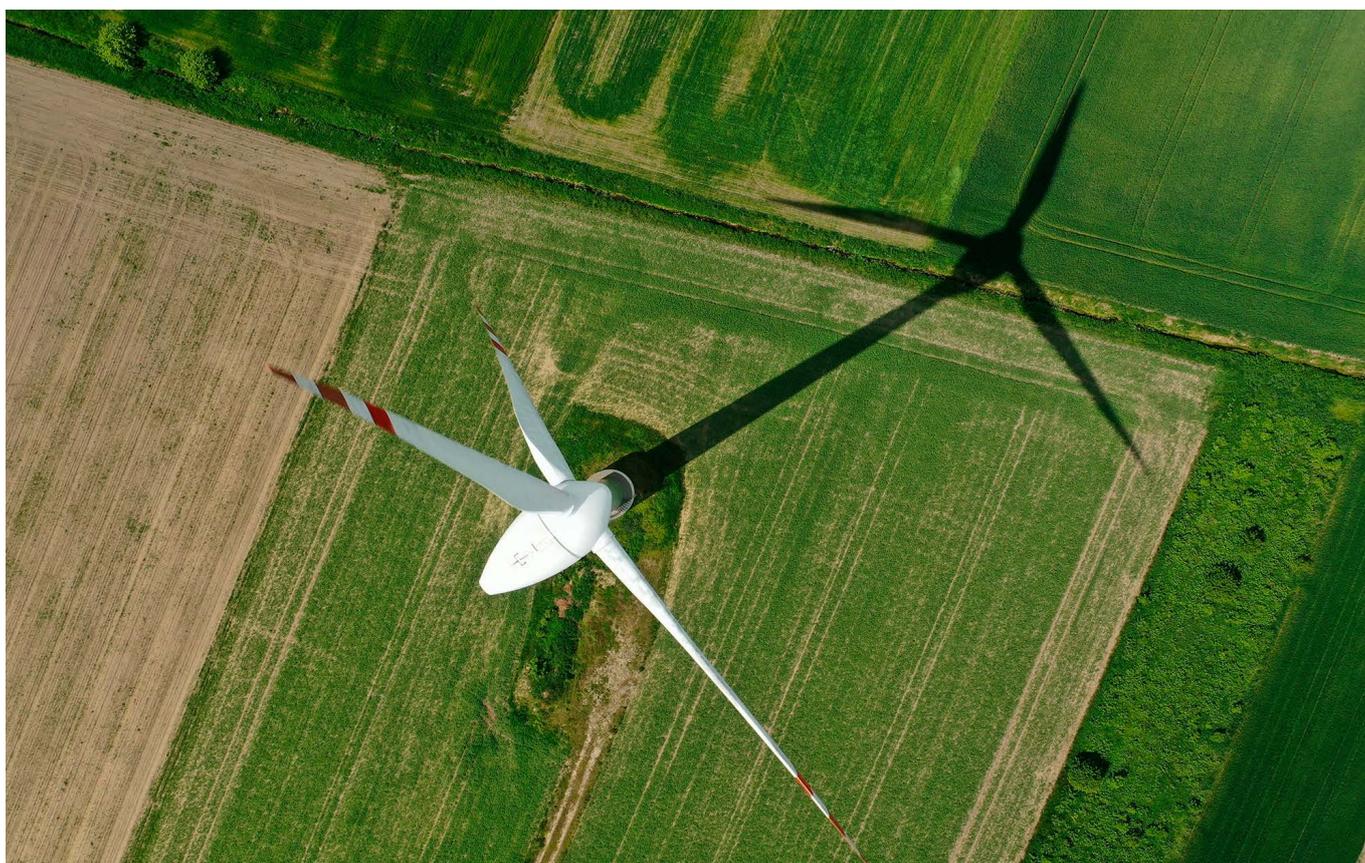
n'est pas destiné à présenter ou à fournir des informations concernant, ni ne doit être considéré comme traitant, ou toute référence faite dans le présent document au Document d'Enregistrement Universel 2021 d'AXA doit être interprétée comme s'adressant à, à l'une des exigences du (i) rapport financier annuel, (ii) du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires d'AXA ou (iii) du rapport sur le gouvernement d'entreprise d'AXA SA.

Lorsqu'il est fait référence à un site internet dans le présent Rapport Climat et Biodiversité, le contenu de ce site internet ne fait pas partie du présent Rapport Climat et Biodiversité.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité est publié en application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Le présent Rapport Climat et Biodiversité n'a pas pour objet, ni n'a l'intention, de se conformer aux exigences de communication extra-financière requises par le règlement (UE) 2020 /852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre pour faciliter l'investissement durable, et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») ou le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de

développement durable dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), y compris leurs règlements délégués respectifs.

Dans la mesure où le Règlement SFDR est entré en vigueur relativement récemment, la classification réalisée en vertu du Règlement SFDR peut faire l'objet d'ajustements et de modifications, certains aspects du Règlement SFDR pouvant faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles existantes à la date du présent Rapport Climat et Biodiversité. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du Règlement SFDR, AXA se réserve le droit, conformément et dans les limites de la réglementation applicable et de la documentation juridique applicable à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter l'évolution des pratiques de marché, de ses propres interprétations, des textes réglementaires relatifs au Règlement SFDR ou aux règlements délégués en vigueur, des communications des autorités nationales ou européennes ou des décisions des tribunaux clarifiant son interprétation. Il est rappelé que les investisseurs ne doivent pas baser leurs décisions d'investissement sur les informations présentées en vertu du Règlement SFDR.



# Annexe

ISIN	Nom du fond	Encours en €	Classification SFDR
0007010129	ARGOFUND DYNAMIQUE	8 975	6
LU1937143664	AXA WF FRAMLINGTON EUROPE EX-UK MICROCAP A CAPITAL	407	6
FR0010011171	AXA OR ET MATI?RES PREMI?RES CAPITALISATION EUR	5 273 663	6
FR0000289035	AXA NPI ACTIONS CAPITALISATION EUR	0	6
FR0007037437	HORIZON LONG TERME CAPITALISATION EUR	35 091	8
FR0007037411	HORIZON MOYEN TERME EUR	0	8
LU1303940784	MANDARINE EUR MICROCAP-REUR	5 983	8
LU0361788507	AXA WF FRAMLINGTON AMERICAN GROWTH A CAPITALISATIO	15 782 339	8
LU0327689542	AXA WF FRAMLINGTON EMERGING MARKETS A CAPITALISATI	5 792 412	8
LU0189847683	AXA WF FRAMLINGTON TALENTS GLOBAL A CAPITALISATION	13 671 655	8
IE0031069614	AXA ROSENBERG JAPAN EQUITY ALPHA FUND B ACCUMULATI	6 603 834	8
IE0031069382	AXA ROSENBERG PACIFIC EX-JAPAN EQUITY ALPHA FUND B	10 865 669	8
IE0031069275	AXA ROSENBERG US EQUITY ALPHA FUND B ACCUMULATION	15 834 623	8
IE0031069051	AXA ROSENBERG GLOBAL EQUITY ALPHA FUND B EUR	23 769 953	8
IE0004352823	AXA ROSENBERG EUROBLOC EQUITY ALPHA FUND B ACCUMUL	11 386 536	8
FR0007037445	HORIZON TRES LONG TERME EUR	726 300	8
FR0000170318	AXA EUROPE OPPORTUNIT?S A CAPITALISATION EUR	14 419 318	8
FR0010950063	AXA IM EURO 6M I CAPITALISATION EUR PF	4 965	8
FR0000289118	AXA EURO OBLIGATIONS DISTRIBUTION EUR	14 905	8
LU1907594748	DNCA INVEST-BEYOND ALTEROS-A	2 896	9
FR0014001H77	AXA GENERATION TEMPERE SOLIDAIRE 2M CAPITALISATION	66	9
FR0013215266	AXA PENSION FUTURE R CAPITALISATION EUR	40 565	9
LU1557118921	AXA WF ACT FRAMLINGTON SOCIAL PROGRESS A CAPITALIS	1 630	9
LU0503938366	AXA WF FRAMLINGTON EVOLVING TRENDS A CAPITALISATIO	21 110 415	9
LU0503631714	PICTET-GLOBAL ENVIRONMENT-PE	18 581	9
LU0316218527	AXA WF ACT FRAMLINGTON HUMAN CAPITAL A CAPITALISAT	8 181 097	9
LU0073680463	AXA WF FRAMLINGTON EURO SELECTION A CAPITALISATION	10 927 233	9
FR0000170516	AXA EUROPE SMALL CAP A CAPITALISATION EUR	26 283 427	9
FR0000170292	AXA VALEURS EURO A CAPITALISATION EUR	15 162 880	9
FR0000170243	AXA EUROPE ACTIONS A CAPITALISATION EUR	23 057	9
LU1280195881	AXA WF ACT GLOBAL GREEN BONDS A CAPITALISATION EUR	8 754	9

